

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2025 à 18h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Hervé OZIL, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER, Mme Sylvie CANTA, M. Denis ROUME, Mme Laurence HOTTE, M. Gwenaël CHAZOT, Mme Michelle FROMONT, M. Nordine BOUZRAA, Mme Hélène BERTRAND, M. Cyrille PONSOT, Mme Sidonie JABBOUR, M. David ALBRAND.

Absents : Néant

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2025_131 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COURT DE TENNIS

Suite à la rénovation du court de tennis, un règlement intérieur relatif à son utilisation a été élaboré. Son utilisation est gratuite, toutefois la réservation préalable du créneau souhaité est nécessaire via le site internet de la mairie ou via l'application Illiwap.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le règlement annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Mme Laurence HOTTE,
Secrétaire de séance



M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE

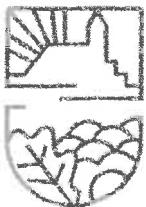


Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21 NOV. 2025 *S2LO*

ID : 007-210701264-20251112-DE_2025_131-DE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025 DU COURT DE TENNIS MUNICIPAL

Le tennis municipal de Lagorce a été restauré en 2025.

La mairie a fait le choix de laisser le terrain de tennis municipal en accès libre et gratuit, mais soumis à une réservation préalable obligatoire.

La Mairie se réserve le droit d'en limiter l'accès si des dégradations ou le non-respect du règlement étaient constatés.

Article 1 : Accès aux utilisateurs

- ♦ Le court de tennis est uniquement réservé à la pratique de ce sport.
- ♦ L'entrée de rollers, skates ou vélos est strictement interdite.
- ♦ Modalités de réservation :
 - Les réservations se font via le site internet de la mairie « www.lagorceardeche.com » ou sur l'application mobile ILLIWAP de la Mairie de Lagorce,
 - Une clé est à disposition dans la boîte à clés à l'entrée du court dont le code sera donné lors de la réservation. Le court devra être refermé à clé et la clé remise dans la boîte à clés.
 - Chaque réservation donne droit à un créneau d'une durée maximale de 2 heures par jour.

Article 2 : Discipline et comportement

- ♦ Une tenue correcte et décente est demandée.
- ♦ Les chaussures de tennis seront propres.
- ♦ Il est interdit de fumer et de manger sur le court et les installations mises à la disposition des joueurs doivent être maintenues en bon état de propreté.
- ♦ La présence d'animaux est interdite.

Article 3 : Responsabilité des utilisateurs

- ♦ Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance. Tout mineur reste par ailleurs sous la responsabilité de ses parents.
- ♦ La mairie décline toute responsabilité en cas d'accident.
- ♦ La commune effectuera un contrôle régulier afin de garantir le respect du règlement.
- ♦ Toute personne occasionnant des dégâts au matériel, se verra dans l'obligation de régler le montant des réparations à réception de la facture.

Le présent règlement, délibéré lors du Conseil municipal du mercredi 12 novembre 2025, entre en vigueur à compter du jeudi 13 novembre 2025.

Bernard CHEVILLIAT
Maire de Lagorce